

## **CONSEIL MUNICIPAL du 21 FÉVRIER 2023 à 20 h 30**

### **PROCES-VERBAL**

- ✓ **Présents :** M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. Stéphane SOLEILHAC, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme,  
✓ **Excusés :** M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. RAVISSE Philippe.  
✓ **Date des convocations :** 14/02/2023

#### **Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal « séance du 17/01/2023 »,
3. Terrain consorts THENOZ,
4. Modernisation éclairage public,
5. Projet cheminement doux,
6. Dossier « contentieux urbanisme »,
7. Logo de la commune,
8. Informations diverses,
9. Questions diverses.

**1. Secrétaire de séance :** M. Stéphane SOLEILHAC

#### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 2023**

- Après rectification d'une erreur, le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), adopte le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2023.

#### **3. TERRAIN CONSORTS THENOZ**

M. le Maire expose aux élus qu'il a été relancé par les héritiers « Félix THENOZ » qui souhaitent vendre l'unique parcelle dont ils sont propriétaires sur la commune. Ce terrain, situé au lieu-dit « Aux Ayes », est cadastré C 287, d'une superficie totale de 1 151 m<sup>2</sup>. Il est non viabilisé et se situe dans la zone non constructible de la carte communale.

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, M. le Maire a questionné le notaire pour évaluer le coût de l'acte notarié : Me Bonneau les a estimés à 150.00 €.

Après discussion entre les consorts Thénosz et la commune, la négociation a abouti au prix de 0.30 euros le m<sup>2</sup> € (frais de notaire à charge de l'acquéreur). Chaque élu est invité à donner son avis sur cette proposition.

- Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité la proposition des consorts THENOZ (Lucette, Louis, Robert, Dominique) pour l'acquisition de la parcelle C 287, située lieu-dit « Aux Ayes », soit 1 151 m<sup>2</sup>, au prix de 0.30€ le m<sup>2</sup> ; soit une dépense globale de 345.30 € (trois cent quarante-cinq euros et trente centimes), à laquelle s'ajoute les honoraires du notaire (environ 150 €). La vente sera signée chez Me BONNEAU, notaire à St Trivier de Courtes.

#### **4. MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC**

Chaque élu a été destinataire du plan de financement proposé par le SIEA sur le projet de modernisation de l'éclairage public qui propose : le remplacement de toutes les ampoules sodium par des ampoules LED, ainsi que des candélabres, et la diminution progressive de l'éclairage public. Le reste à charge pour la commune de Courtes est chiffré à 27 539.74 € pour un montant de travaux égal à 56 500.00 € TTC.

- Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'étude technique, le plan de financement relatif à la « modernisation de l'éclairage public » proposés par le SIEA, et la dépense prévisionnelle nette restant à charge de la commune, à savoir 27 359.74 € à inscrire au compte 6554 du budget 2023.

\* Un dossier de subvention « fonds vert » au titre de la modernisation de l'éclairage public sera également déposé par le SIEA (suite à l'information transmise par M. Jérôme Clerc qui a suivi un webinaire à ce sujet).

\* Les plages horaires de diminution de luminosité, étant programmées lors de la fabrication, elles peuvent être modifiables, mais cela a un coût car il faut l'intervention d'un technicien.

## **5. PROJET CHEMINEMENT DOUX**

L'ADIA, Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, a proposé une esquisse du projet de cheminement doux dans le secteur de la Croisée. Des modifications doivent être apportées en fonction des exigences de la Direction des Routes (un rendez-vous avec son responsable, M. Thévenard est prévu lundi 27/02/2023 à 12 h). Pour diminuer les coûts, il a été proposé de positionner le cheminement sur la parcelle appartenant à la commune (angle RD2B « route de Vernoux » et Chemin du Curtil Gallet).

M. le Maire rappelle les objectifs de ce projet : la sécurisation des piétons le long de la RD2 et la RD2B et que les matériaux utilisés pour le revêtement du cheminement ne nécessitent pas d'entretien.

- Ce sujet sera rediscuté lors de la prochaine réunion, lorsque le plan aura été ajusté.
- Il faudra également rechercher les subventions potentielles.

\* Précisions travaux voirie : Il n'est plus possible d'obtenir de subvention de la Région « financement des sentiers de nature » pour la création d'un chemin en continuité de la route de la Blanchère, car le seuil minimal des travaux a été fixé à 50 000 € au 01/01/2023 (devis ASM = 3 859.20 € TTC).

## **6. DOSSIER « CONTENTIEUX URBANISME »**

Vendredi 17/02/2023, le requérant, M. Hyvernât, responsable du pôle ADS de Montrevel en bresse, et M. le Maire se sont rencontrés en mairie. M. Hyvernât a explicité tous les motifs qui ont conduit à un refus du permis de construire, puis il a donné toutes les solutions pour qu'un nouveau permis de construire soit conforme et validé.

- Le requérant a semblé réceptif à cette discussion.
- La commune est désormais dans l'attente du dépôt d'un nouveau permis de construire.

## **7. LOGO DE LA COMMUNE**

La société BOPSI communication, gérée par M. Gary Leroux, Maire de Malafretaz, a fait une proposition de prix pour la création d'un logo pour la commune de Courtes, ainsi que des modèles de réalisation. Si la commune donne suite, il faudra créer un groupe de travail pour donner des idées de logo.

- Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 709.00 € TTC.

## **8 & 9. INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

\* Conférence territoriale à Etrez « l'Ecrin » : mercredi 22/02/2023 à 19 h.

\* Projet « Parc Naturel Régional en Bresse (PNR) » : jeudi 02/03/2023 à 18 h à Vernoux.

\* GBA « direction gestion des déchets » : Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, élu référente, est conviée à une réunion lundi 27/02/2023 à 18 h 30 à Montrevel.

\* AG du SIEA (vote du budget) : samedi 18/03/2023 (Jérôme CLERC ? ou Philippe RAVISSE ?)

\* Une consultation publique aura lieu en mairie de Courtes, du mardi 28/02/2023 à 9h au mardi 28/03/2023 à 18 h, suite à un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées par le GAEC P2MN. M. Mickaël GRANGE précise que cette demande porte sur une mise aux normes afin de leur permettre d'avoir un cheptel de 220 vaches laitières (au lieu de 149 actuellement).

\* SPL IN TERRA : Cette société propose à toutes les communes de GBA de mettre en œuvre tous types de projet relevant de l'aménagement urbain, de la construction, du développement économique et touristique. Elle propose un actionariat des communes en souscrivant des actions de 500 € (avec un minimum de 5 actions, soit 2 500.00 €) ➤ aucun intérêt pour la commune de Courtes.

\* GBA propose de distribuer 250 gobelets et 5 pichets réutilisables à toutes les communes qui en feront la demande ➤ Ok pour Courtes et ils seront mis à disposition des associations.

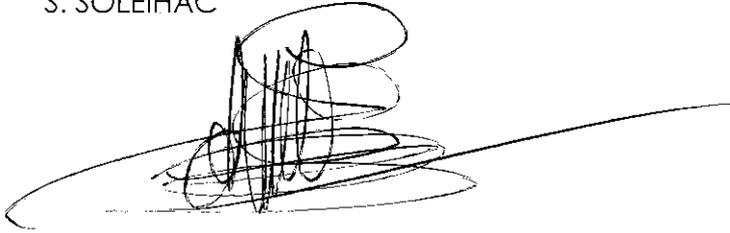
\* AG ATB : dimanche 12/03/2023 à Courtes : café offert par la commune. Les principaux projets de cette association pour 2023 sont :

- 24/06/2023 : concert « Courant d'Eire » à St Trivier de Courtes,
- mise en réseau des fermes bressanes (ferme de la Forêt/ Le Sougey / St Etienne du Bois),
- consultation dans le cadre du PNR sur le volet patrimoine de Bresse,
- la fête du vincuit 2023 aura encore lieu à la carronnière à St Trivier de Courtes.

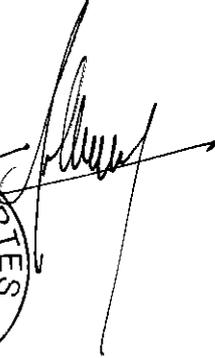
\* Le coût 2022 de fonctionnement de la cabine de télé-médecine à St Julien Sur Reyssouze s'élève à 624.12 € pour la commune de Courtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,  
S. SOLEIHAC



Le Maire,  
T. PALLEGOIX



**MAIRIE**  
**21 Route de la Mairie**  
**01560 COURTES**

Liste des délibérations

**Conseil municipal du 21 FÉVRIER 2023**

D2023FEV001	Modernisation de l'éclairage public	
D2023FEV002	Création chemin piéton lieu-dit "CURTIL GALLET"	Approuvée
D2023FEV003	Acquisition terrain lieu-dit "Aux Ayes"	Approuvée

Le secrétaire de séance,  
S. SOLEILHAC



Le Maire,  
T. PALLEGOIX

